

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01594

Numéro SIREN : 452 172 786

Nom ou dénomination : HORIZON MEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 22005

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	940 029	726 311	213 718	277 565
Fonds commercial (1)	279 149	154 990	124 160	149 888
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	349 590	291 337	58 253	55 147
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 018 644	358 500	2 660 144	239 003
Créances rattachées aux participations	1		1	1
Autres titres immobilisés				
Prêts	147 196		147 196	146 461
Autres immobilisations financières	101 631		101 631	59 631
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 836 240	1 531 138	3 305 102	927 696
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 238 726	64 937	3 173 789	1 866 529
Autres créances	1 100 172		1 100 172	1 081 952
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 197		4 197	5 869
Charges constatées d'avance (3)	8 470		8 470	10 485
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 351 564	64 937	4 286 627	2 964 835
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 187 804	1 596 075	7 591 730	3 892 532
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 553 730	77 915

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	625 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 396 868	21 872
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	28 848	28 848
Report à nouveau	-449 560	-488 460
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	713 732	38 901
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 364 889	151 161
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	124 008	157 830
Emprunts et dettes financières diverses (3)	364 571	375 151
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 189 857	2 266 664
Dettes fiscales et sociales	1 337 007	825 970
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	72 000	99 800
Autres dettes	139 398	15 954
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 226 841	3 741 371
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 591 730	3 892 532

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

4 226 841

3 741 371

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

124 008

157 830

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2022
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

Le 10 juin 2022 à 12h, au siège social de la Société, les associés se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Président, effectuée conformément aux statuts et notamment par tout moyen.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent.

David BENFREDJ, du Cabinet ARICE, Commissaire aux comptes, dûment convoqué.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric ADERDOR représentant la Présidente TARACORLINI.

La feuille de présence, certifiée sincère et exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

L'Assemblée étant ainsi régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des associés :

Le Président met à la disposition des associés les documents suivants :

- La feuille de présence à l'Assemblée
- comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice
- texte des projets de décisions
- tous autres documents dont la communications aux associations est requise par la loi ou les règlements

Le Président déclare que les projets de résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions légales et réglementaires.

Le président déclare ensuite la séance ouverte et rappelle à l'Assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. l'approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. affectation du résultat
3. l'approbation des conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce

4. quitus au Président et au Commissaire aux comptes
5. constatation de la reconstitution des capitaux propres

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et de celui du Commissaire aux Comptes. Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE DECISION APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 713.732 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui ressort à 713.732 € de la manière suivante :

- 12.500€ en réserve légale
- 701.232€ au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227.10 ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce, l'Assemblée Générale déclare qu'une convention de compte courant d'associé entre HORYZON MEDIA et UPTOGO est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION QUITUS AU PRESIDENT ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale donne quitus au Président et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DECISION
CONSTATATION DE LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'Assemblée Générale constate la reconstitution des capitaux propres de la Société d'une valeur supérieure à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après relecture, a été signé par le Président.

Fait à Paris, le 10 juin 2022

TARACORLINI

Prise en la personne de Monsieur Eric ADERDOR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Aderdor', written in a cursive style.

HORYZON MEDIA
SAS au capital de 625.000 €
24 Boulevard des Îles 92130 Issy Les Moulineaux
452 172 786 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

La société TARACORLINI, Présidente de la société HORYZON MEDIA, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, aux fins d'approbation des comptes de cet exercice.

Activité de la société

Notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 5.733.123€.

L'analyse de l'activité se traduit par les résultats suivants :

- Résultat d'exploitation : 541 811 €
- Résultat courant avant impôt : 446 193 €
- Résultat financier : -95 619 €
- Résultat exceptionnel : 267 539 €

Les charges de l'exercice sont les suivantes :

- Salaires et traitements : 1 192 750 €
- Impôts et taxes : 34 494 €
- Dotations aux amortissements : 93 179 €
- Charges exceptionnelles : 356 738€

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Suite aux dernières acquisitions intervenues, nous poursuivons notre politique d'intégration et de renforcement du groupe. Après 5 années de structuration, nous sommes très heureux d'avoir accompli ce retournement en ayant fait pivoter nos activités sur des segments rentables et pérennes. Ce premier trimestre nous confirme ce pivot avec une croissance de chiffre d'affaires organique de 100% et de 300% avec les acquisitions mais surtout avec une rentabilité en croissance de 250%. Par ailleurs, nous avons un pipe d'acquisition structurant avec une dizaine de cibles qui viendraient renforcer et diversifier nos actifs actuels notamment dans l'événementiel. Cette stratégie de build up est validée par les précédentes acquisitions et notre capacité à intégrer les sociétés et à les digitaliser rapidement avec des effets de synergies qui permettent d'accroître la rentabilité.

Nous faisons tous nos efforts pour atteindre nos objectifs, tout en continuant à surveiller nos charges pour les maintenir à leur juste niveau.

Résultats - affectation

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 713 732 €, que nous vous proposons d'affecter 10% en réserve légale et le reste en report à nouveau.

Filiales et participations

Il est rappelé que notre Société détient une participation dans les sociétés ci-après mentionnées, savoir :

- WARM UP INTERACTIVE, SAS au capital de 134.900 €, dont le siège social est 24 bd des îles 92130 Issy Les Moulinaux, RCS 401 048 715, à concurrence de 54,60 % du capital social.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2021 :

- Chiffre d'affaires : 754.497 €
- Résultat de l'exercice : - 258.629 €

- FRANCE 2.0, SAS au capital de 7.160 €, dont le siège social est 24 bd des îles 92130 Issy Les Moulinaux, RCS 808 155 055 à concurrence de 70% du capital social.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2021 :

- Chiffre d'affaires : 0 €
- Résultat de l'exercice : (4.211,61) €

- BUT ÉDITIONS SOCIÉTÉ NOUVELLE, SAS au capital de 7.160 €, dont le siège social est 24 bd des îles 92130 Issy Les Moulinaux, RCS 808 155 055 à concurrence de 70% du capital social.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2021 :

- Chiffre d'affaires : 915.436 €
- Résultat de l'exercice : 79.316 €

Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de participation des salariés au capital social.

Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 0€.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Contrôle du commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes a émis son rapport sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Délais de paiement

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I.-1e : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					575
Montant total des factures concernées TTC	367.910	350.871	345.830	1.055.642	2.120.252
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	17%	17%	16%	50%	100%
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice					
(B) Factures exclus du (A) relatives à des dettes et créances litigieuse ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : 30 jours				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I.-1e : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					1.144
Montant total des factures concernées TTC	679.032	249.992	108.370	1.511.779	2.549.173
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	27%	10%	4%	59%	100%
(B) Factures exclus du (A) relatives à des dettes et créances litigieuse ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours				

Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 14 avril 2022

TARACORLINI
Monsieur Eric ADERDOR

